

TABLE DES MATIÈRES

1

Le statut, le rôle et la déontologie des praticiens de l'insolvabilité 7

Georges-Albert DAL

professeur émérite de l'UCLouvain, ancien bâtonnier

Bénédicte INGHELS

conseiller à la cour d'appel de Mons, maître de conférences invitée à l'UCLouvain

Introduction 8

Section 1

Les mandataires en droit de l'insolvabilité : leurs rôles, leurs missions, leur statut 9

- A. Le médiateur d'entreprise, au sens de l'article XX.36 9
- B. Le mandataire de soutien, au sens de l'article XX.30 12
- C. L'administrateur provisoire de substitution, au sens de l'article XX.31 14
- D. L'administrateur provisoire, au sens de l'article XX.32 15
- E. Le mandataire de justice en cas de transfert, au sens de l'article XX.85 17
- F. Le curateur, au sens de l'article XX.105 19

Section 2

Les dispositions générales propres aux praticiens de l'insolvabilité 21

- A. La définition des praticiens de l'insolvabilité 21
- B. Les qualités et responsabilités propres aux praticiens de l'insolvabilité 22
- C. Les (co-)praticiens de l'insolvabilité pour les professions libérales 25
- D. Les honoraires des praticiens de l'insolvabilité 26
- E. Le remplacement des praticiens de l'insolvabilité 29
- F. La succession de missions ou de mandats 30

Section 3	
La déontologie des praticiens de l'insolvabilité	30
A. La déontologie de l'avocat	30
B. Le secret professionnel	33
C. Les contrariétés d'intérêts	35
D. Les relations des avocats avec leurs confrères mandataires de justice	38
1. L'assistance d'avocats dans certaines procédures particulières	39
2. Le caractère officiel de la correspondance échangée entre l'avocat mandataire de justice et ses confrères	40
E. Le placement des fonds par les avocats mandataires de justice	41
F. Les relations des avocats mandataires de justice avec les autorités judiciaires	41
Conclusion	41

2

Le notaire auxiliaire de justice : statut, rôle et déontologie 43

Matthieu VAN MOLLE

notaire, chargé de cours à l'ULiège, maître de conférences à l'U.L.B.

Vanessa CAVALLERI

assistante à l'ULiège, collaboratrice notariale

Introduction	44
Section 1	
Statut et missions du notaire auxiliaire de justice	44
A. Auxiliaire de justice	44
B. Missions et pouvoirs du notaire auxiliaire de justice	47
Section 2	
Déontologie du notaire auxiliaire de justice	49
A. Généralités – Textes applicables	49
B. Impératifs déontologiques spécifiques	52
1. Des impératifs strasbourgeois	52
2. Une impartialité renforcée	53

3. Remplacement du notaire commis	56
4. Devoir d'impartialité <i>versus</i> devoir de conseil?	59
C. La question des honoraires notariés	64
1. Le droit <i>versus</i> le devoir d'être provisionné	64
2. L'assistance judiciaire au secours des parties à la procédure de liquidation-partage judiciaire.....	70
D. Responsabilité du notaire commis par justice	72
Conclusion	74

3

Droit de l'entreprise et des sociétés

Zoé PLETINCKX

juge au tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Cédric ALTER

maître de conférences à l'U.L.B., avocat au barreau de Bruxelles

Introduction

Section 1

L'administrateur provisoire « de droit commun »

A. Contexte	76
B. Conditions de nomination	78
1. L'urgence.....	78
2. La subsidiarité.....	80
3. Le provisoire	81
4. La proportionnalité.....	82
5. L'intérêt à agir du demandeur	82
C. Procédure	83
1. Parties à la procédure	83
2. Mode d'introduction de la demande et type de procédure	84
3. Modification, prorogation de la mission, révocation et remplacement.....	84
4. Exécution provisoire de la décision	85
5. Publicité	85
6. Voies de recours.....	85

D. Circonstances justifiant la désignation d'un administrateur provisoire	86
1. Blocage d'un organe.....	86
2. Gestion déficiente et/ou irrégulière.....	87
3. Prévention d'un abus de majorité.....	88
E. Mission	88
F. Profil de l'administrateur provisoire	90
G. Frais et honoraires	90
H. Responsabilité – Couverture d'assurance	90
Section 2	
L'expert-vérificateur	91
A. Siège de la matière et champ d'application	91
B. Conditions de nomination	91
1. Quant à l'atteinte grave ou au risque d'atteinte grave aux intérêts de la société.....	92
2. Subsidiarité de la mesure.....	93
3. Seuil d'influence minimal du demandeur.....	94
C. Procédure	95
1. Tribunal compétent et type de procédure.....	95
2. Déroulement de la mission.....	96
3. Publicité.....	96
D. Mission	96
E. Cumul et points de comparaison avec une expertise judiciaire de droit commun	98
F. Profil de l'expert-vérificateur	99
G. Frais et honoraires	99
H. Responsabilité	99
Section 3	
Le séquestre judiciaire	100
A. Conditions de nomination	100
1. L'existence d'une contestation sérieuse.....	101
2. Relative au sort à réserver aux actions.....	101
3. L'existence d'un risque.....	102
B. Procédure	103
C. Mission	104
D. Profil du séquestre judiciaire	105
E. Frais et honoraires	105
F. Responsabilité	105

Section 4	
Le liquidateur	106
A. La dissolution des sociétés	106
B. La liquidation des sociétés	109
1. Les dispositions communes	109
2. La liquidation sans liquidateur	109
3. La liquidation avec liquidateur	111
4. La liquidation déficitaire – Considérations particulières	117

4

Le statut du médiateur de dettes, son rôle, sa déontologie

123

Florence BURNIAUX

avocate au barreau du Brabant wallon

Jean-Claude BURNIAUX

conseiller à la cour du travail de Mons

Introduction	125
---------------------------	-----

Section 1	
Le médiateur de dettes	126

Section 2	
La désignation du médiateur de dettes	129

A. Désignation	129
B. Choix du médiateur de dettes	130
C. Acceptation du médiateur de dettes	131
D. Communication du numéro du compte de médiation	131
E. Critères cumulatifs de désignation	132
1. Critère d'aptitude professionnelle	132
2. Critère d'indépendance et d'impartialité	132

Section 3	
Le remplacement du médiateur de dettes	139

A. Le texte légal	139
--------------------------------	-----

B. Titulaires de la demande en remplacement	139
C. Procédure	140
D. Motifs de remplacement du médiateur.....	141
E. Jurisprudence.....	141
1. Jurisprudence admettant le remplacement du médiateur de dettes.....	142
2. Jurisprudence refusant le remplacement du médiateur de dettes.....	146
F. Absence de recours du médiateur de dettes contre la décision de remplacement sous réserve de la théorie de l'appel-nullité et du pourvoi en cassation	150
G. Pouvoirs du juge	151
1. Pouvoir d'appréciation.....	151
2. Audition facultative du médiateur	152
3. La notion d'absolue nécessité	152
H. Convocation du médiateur de dettes	152
I. Recours.....	152
Section 4	
La récusation du médiateur de dettes	153
A. Principe.....	153
B. Procédure	153
C. Jurisprudence.....	154
D. Recours.....	155
Section 5	
Les voies de recours	155
A. La tierce opposition	156
1. Dispositions légales	156
2. Principe	158
3. Mise à la cause des parties.....	159
4. Forme et délai	161
5. Jurisprudence.....	161
6. Mise à la cause du médiateur de dettes	163
B. L'appel	164
1. Principes généraux.....	164
2. Décisions judiciaires susceptibles d'un appel	165
3. Délai et formes.....	165
4. La qualité d'appelant	166
5. L'indivisibilité de l'appel.....	167

C. L'appel du médiateur de dettes	170
1. Principe : absence de droit d'interjeter appel ou droit limité.....	170
2. Exceptions.....	172
D. Le pourvoi en cassation	186
1. Principe.....	186
2. Délai.....	186
3. Mise à la cause des parties et du médiateur de dettes.....	187
Section 6	
Les paradoxes statutaires du médiateur de dettes	188
A. Le médiateur n'est pas partie à la cause	188
B. Le médiateur de dettes doit être mis à la cause	189
C. Le médiateur de dettes est une partie à la cause (?)	189
1. La rétractation.....	189
2. La révocation.....	190
3. L'injonction de communication de renseignements.....	192
Section 7	
Les procédures particulières	192
A. Les demandes d'autorisation	192
B. La décharge de sûreté personnelle	195
C. L'injonction de communication de renseignements	197
Section 8	
La responsabilité du médiateur de dettes	198
A. La responsabilité pénale du médiateur de dettes	198
1. Fondement légal.....	198
2. Auteurs.....	199
3. Délits.....	199
4. Conséquence d'une condamnation pénale.....	199
5. Prescription de l'action pénale.....	200
B. La responsabilité civile du médiateur de dettes	201
1. La responsabilité du médiateur de dettes envers le tribunal.....	201
2. La responsabilité civile du médiateur de dettes envers les créanciers et le(s) médié(s).....	204
3. Détermination de la responsabilité civile du médiateur de dettes.....	207
4. Décharge accordée par le juge et prescription.....	209
5. La responsabilité déontologique du médiateur de dettes.....	209

Section 9

Le secret professionnel du médiateur de dettes	211
A. Dispositions légales	211
B. Fondement du secret professionnel	212
C. Durée du secret professionnel	213
D. Limites du secret professionnel	214
E. Obligations légales dérogatoires au secret professionnel	215
1. Principe	215
2. Conséquences	215
F. Contours du secret professionnel : <i>ratione personae, ratione materiae, ratione temporis</i>	217
1. <i>Ratione personae</i>	217
2. <i>Ratione materiae</i>	217
3. <i>Ratione temporis</i>	218
G. Exceptions au secret professionnel	218
1. Le témoignage en justice	218
2. Autres exceptions	218

Section 10

Le droit à la taxation des frais, émoluments et honoraires	219
A. L'arrêté royal du 18 décembre 1998	219
B. Procédure de taxation et motivation	221
1. Procédure	221
2. Motivation	221
C. Droit d'appel limité du médiateur de dettes	222
1. Arrêt de la Cour constitutionnelle du 14 février 2008	223
2. Arrêt de la Cour constitutionnelle du 8 juillet 2010	223
3. Arrêt de la cour du travail de Mons du 3 octobre 2017	224
4. Arrêt de la Cour constitutionnelle du 8 mai 2019	225
D. Jurisprudence épinglée en matière de taxation	226
1. Lettres circulaires	226
2. Rapport annuel	226
3. Indemnité forfaitaire	226
4. Prestation intellectuelle (ordres permanents)	226
5. Prélèvement des honoraires	227
6. Honoraires de suivi du plan	227
7. Réduction de l'indemnité forfaitaire	227
8. Frais de téléphonie, e-mails et photocopies	228

9. Principe de modération	228
10. Ventilation des frais et honoraires.....	228
11. Fonds de traitement du surendettement	228
Section 11	
Les droits et les obligations du médiateur de dettes.....	229
A. Les obligations du médiateur de dettes.....	229
1. Lors de l’admissibilité.....	229
2. Lors de la phase amiable.....	232
3. Lors de la phase relative aux plans judiciaires et règlement judiciaire	234
4. Au cours de la procédure en règlement collectif de dettes	235
5. À l’issue de la procédure en règlement collectif de dettes.....	236
B. Les droits du médiateur de dettes.....	236
1. Droit au respect et à la collaboration du médié.....	236
2. Droit au remplacement.....	237
3. Droit aux honoraires, frais et émoluments	237
4. Droit de solliciter le juge en vue d’une injonction.....	238
5. Droit de solliciter la révocation.....	238
6. Droit de se pourvoir en cassation.....	239
7. Droit d’interjeter appel.....	239
8. Droit au secret professionnel sous certaines réserves.....	239
9. Droit de se faire remplacer à l’audience (?).....	240
Section 12	
Questions particulières	241
A. Une liste des médiateurs.....	241
B. La réclamation d’une indemnité de procédure.....	241
C. L’inviolabilité et l’interdiction de détournement de la correspondance	242
D. La correspondance du médiateur de dettes avec les avocats.....	242
E. La dénonciation de crimes et délits.....	242
Conclusion.....	243

5

Les mandataires de justice en droit des incapacités : les administrateurs de personnes majeures protégées..... 247

Nicole GALLUS

avocate au barreau de Bruxelles, professeur à l'U.L.B.

Thomas VAN HALTEREN

collaborateur notarial, assistant chargé d'exercices à l'U.L.B.

Introduction	249
Section 1	
Statut et désignation de l'administrateur	250
A. Rappel des principes	250
B. Choix de l'administrateur par la personne protégée	252
C. Choix de l'administrateur par le juge de paix	254
D. Nombre d'administrateurs	257
E. Incompatibilités avec la mission d'administrateur	257
F. Acceptation de sa mission par l'administrateur	259
G. Modification ou révocation de la désignation	260
Section 2	
Mission et pouvoirs de l'administrateur	260
A. Principes fondamentaux de la protection des vulnérabilités	260
B. Les outils de la personnalisation	264
C. Mécanismes de protection et pouvoirs de l'administrateur	266
Section 3	
Rapports de l'administrateur	271
A. Assistance de la personne et/ou des biens	271
B. Représentation (et gestion) de la personne et/ou des biens	273
C. Cas particuliers des parents administrateurs	277
D. Approbation des rapports par le juge de paix	278

Section 4	
Les garanties de la bonne exécution de la mission de l'administrateur et du respect de la personne vulnérable	279
A. Généralités	279
B. Mesures en relation avec la personnalisation et la proportionnalité de l'incapacité	280
C. Rôle renforcé de la personne de confiance	281
D. Modification des pouvoirs ou remplacement de l'administrateur	282
E. Résolution des conflits et conflit d'intérêts	282
Section 5	
Rémunération de l'administrateur	283
Section 6	
Responsabilité de l'administrateur	288
Section 7	
Fin de la mission de l'administrateur	291
A. Principes	291
B. Mission de l'administrateur en cas de décès de la personne protégée	292
Section 8	
Déontologie de l'administrateur	293
Conclusion	296